

Séance du 23 août 2021

Vente d'une habitation rue du Wichet

Le Conseil a marqué son accord pour la vente d'une maison sise rue du Wichet, 1 via une vente électronique au plus offrant. Le prix de départ sera de 100.000 €. Aux questions de Louison RENAULT (PluS), la Présidente du CPAS en charge du Patrimoine Colette DELMOTTE a expliqué que la défunte propriétaire, artiste, fit don des lieux à la Ville. Cette vente pourra se réaliser de la sorte en accord avec les héritiers et moyennant certaines conditions (apposition d'un plaquette en façade, ...).

Ancienne gare de l'Est

La Conseillère Evelyne VANPEE (cdH) a voulu savoir si des contacts ont pu être pris, vu l'avancée de la construction de la nouvelle gare. Le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé que la SNCB ne souhaite pas garder le bâtiment. Les conditions de la cession sont à l'étude et devraient être communiquées au printemps 2022.

Ecole du Val de Thines

Aux questions de Evelyne VANPEE, l'Echevine de l'Enseignement Isabelle BOURLEZ a expliqué que pour le volet « terrain », le dossier a été transmis pour approbation à la Région wallonne. Pour le volet « administratif », la demande d'accord de principe pour l'école a été envoyée à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucune réponse n'est encore parvenue.

Hôtel Rifflart

Le site comprenant des arbres remarquables, Evelyne VANPEE s'est demandée ce qu'il se passerait en cas d'abattage. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a confirmé que deux arbres remarquables ont été abattus par le promoteur, lequel a reçu un PV d'avertissement du Département Nature et Forêts (RW). L'accord stipule que le promoteur (responsable de l'infraction) s'engage à remettre la zone en état dans le respect du plan de secteur et ce dans un délai de 12 mois. Il a pris contact à cette fin avec le Fonctionnaire Délégué (RW). La Ville restera attentive à ce que l'aspect « réparation » soit privilégié par rapport à l'aspect « sanction ».

Trottoirs et accotements proches des habitations

Aux questions de Véronique VANDEGOOR (DéFI) et de Louison RENAULT relatives à l'entretien des trottoirs et accotements proches des habitations, l'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que les services communaux n'interviendront plus pour leur entretien, conformément aux articles 16 et 75 du Code de la Citoyenneté selon lesquels le riverain est tenu d'y procéder. Pour les immeubles à appartements, la co-propriété est responsable. Pour les personnes présentant un handicap, le CPAS peut apporter de l'aide (067/28 11 20).

Agoraspace à la Maillebotte

Le chantier de rénovation du lieu a stoppé fin juin selon Véronique VANDEGOOR. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a déploré cette situation. L'entrepreneur fut désigné pour la réalisation de deux aires de jeux à Nivelles mais des soucis quant au respect du cahier des charges ayant été constatés, les deux chantiers furent arrêtés. Les travaux reprendront bientôt même si un planning précis n'a pas encore été défini.

Lieux inondables

« Un cadastre des lieux inondables existe-t-il ? » a demandé Louison RENAULT (PluS).

L'Echevin Pascal RIGOT a assuré que le service communal Environnement travaille de concert avec le GISER (service Gestion IntégréeSol-Erosion-Ruissellement du SPW) pour disposer à intervalles réguliers de la cartographie actualisée des zones de ruissellement. S'il n'y a pas de cadastre pour tout le territoire, les abords de la Thines sont particulièrement surveillés. Leur gestion devra être reconsidérée au vu des projets actuels et à venir.

Circulation à la chaussée de Hal

Louison RENAULT a posé la question à l'approche de la rentrée scolaire (zone 30 proche de l'IPET). Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le gestionnaire de cette voirie est la Région wallonne (SPW) et que la Ville la sensibilise encore davantage à ce sujet. Pierre HUART a ajouté qu'un radar répressif pourrait être installé à moyen terme.

Circulation à Thines

Un temps calmé, le trafic des véhicules a repris de plus belle, a affirmé Louison RENAULT, pointant une circulation de transit ou les itinéraires GPS. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que des solutions à propos de la traversée des villages sont proposées dans le Plan communal de Mobilité (PCM) actuellement soumis à enquête publique. Quand le PCM sera adopté (en principe courant décembre 2021), des analyses plus concrètes pourront poursuivre les réflexions entamées.

* Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.